

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°02 AVANT RESILIATION

En vertu du contrat N° **147/2022** du **22/12/2022**, portant sur <<les travaux de réfection en TCE des blocs au niveau d'une unité à Béchar>>, conclu d'un délai de **(03)** mois, **et compte tenu de ce qui suit:**

- **Retard dans l'exécution des travaux;**
- **Expiration des délais contractuels prévus au titre du présent contrat.**

Une mise en demeure n°02 avant résiliation est adressée à L'entreprise des Travaux de Bâtiment en TCE <<**LAOUFI LAHBIB**>>, sise à Hai el Karma SNTV n° 116 Local n° 01/Béchar, pour activer la cadance des travaux, par le renforcement du chatier en moyens matériels eu humains nécessaires, et ce au cours de de huit **(08)** jours à partir de la date de publication de la présente mise en demeure à la presse nationale et au Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article N° **19** du contrat portant sur la résiliation.